

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 janvier 2026

Le jeudi vingt-neuf janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Mickaël FOSSEY, Eric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusés : Monsieur Jean-François BRISOUX qui donne pouvoir à Monsieur Thierry BAUCHERON, Madame Maryse COADIC

Absents : Messieurs Alex BOULAND et Christophe DAUPLEY

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Excusés : 02

Absents : 02

Votants : 13

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) a été approuvé à la dernière réunion de conseil communautaire, il sera opérationnel dans quelques semaines

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 04 décembre 2026.

Devis complémentaires pour travaux salle socioculturelle

Monsieur Collette informe le conseil municipal que des devis en plus et moins-value doivent être présentés au conseil municipal :

- Lot n° 5 : Menuiseries extérieures : SPBM
Moins-value : suppression volet roulant rez-de-jardin (22) : - 2 100.00 € HT soit - 2 520.00 € TTC suite au choix de vitrages occultants
- Lot 06 : Platerie sèches-faux plafond : MFI
 - Plus-Value : doublage des murs + plafond au rez-de-jardin : + 1641.50 € HT soit + 1 969.80 € TTC suite à la découverte de l'état des murs après démontage
- Lot 9A : Plomberie : Elairgie
 - Moins-value : suppression urinoir et lave main : - 750 € HT soit -900 € TTC
 - Plus-value : ajout d'une cuvette wc + dépose RIA + dépose canalisation RIA en chaufferie : + 450 € HT soit + 540 € TTCSoit une moins-value totale de - 300 € HT soit - 360 € TTC
- Lot 09 B : Chauffage – ventilation : Elairgie
 - Plus-value : Réseau gaz suite à la découverte d'une fuite dans la cuisine + VMC au rez de jardin + chauffage rez de jardin : +2 749.80 € HT soit + 3 299.76 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte les plus et moins-values présentées ci-dessus par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Devis panneaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un panneau d'entrée et un de sortie de bourg ont été volés Route du Bois Morel, pour les remplacer, un devis a été demandé à l'entreprise MAVASA, pour un montant de 171.80 € HT soit 206.16 € TTC

De plus, afin d'identifier les cases de columbarium des numéros autocollants ont été demandées à l'entreprise MAVASA pour un montant de 82 € HT soit 98.40 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le devis ci-dessus de l'entreprise MAVASA pour la fourniture de panneaux et d'étiquettes autocollantes
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Bail agricole à l'Osier H125

Monsieur Collette informe le conseil municipal qu'Eric Debotté, exploitant sur la commune, entretien et exploite la parcelle H 125 d'une contenance de 1ha 99 a 12 ca, depuis des années.

Il aimerait régulariser la situation en signant un bail.

Monsieur le Maire propose, en fonction des terres, un fermage de 90 € l'hectare soit 179.21 € annuel les impôts fonciers et 50 % de la part chambre d'agriculture.

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire de faire signer un bail à Eric Debotté pour l'exploitation de la parcelle H 125, pour un montant de 179.21 € annuel
Le bail sera signé chez Maître Lainé à charge du preneur
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Indemnité des élus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi du 22/12/2025 portant création d'un statut de l'élu local revalorise les indemnités des élus

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait de ne pas recevoir son indemnité à son taux maximal.
Il propose de recevoir 73.37 % de l'indemnité maximale soit 32.50 % de l'indice brut terminal à compter du 01 février 2026.
- Au vu des délégations et des déplacements pour la communauté de communes, Monsieur le Maire propose que les deux premiers adjoints soient rémunérés à 11.77 % de l'indice brut terminal à compter du 01 février 2026.
- Et que la troisième adjointe serait rémunérée à hauteur de 77% du taux maximal soit 9.06 % de l'indice brut terminal à compter du 01 février 2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire concernant les indemnités des élus
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Tour de l'Orne 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Jean-Pierre HENRY, président du comité départemental du Tour de l'Orne.

Celui-ci a proposé que la commune de Courtomer soit un village pour le départ ou l'arrivée d'une étape du Tour de l'Orne 2026

Néanmoins le Tour de l'Orne 2026 a lieu le weekend du 12 et 13 septembre 2026, le même weekend que le comice d'arrondissement reçu à Courtomer cette année.

Le Tour de l'Orne a besoin d'une salle pour les repas comme le comice agricole, matériellement il paraît compliqué que Courtomer puisse recevoir le Tour de l'Orne 2026.

A l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas accueillir le Tour de l'Orne 2026, néanmoins le comice n'étant que tous les 6 ans, la municipalité serait heureuse de pouvoir accueillir le Tour de l'Orne une autre année.

Subventions 2026

Le conseil municipal, après examen des demandes de subvention, décide à l'unanimité d'accorder les montants indiqués ci-dessous.

Associations	Informations	Vote	Montant
Sécurité routière	Alençon	A l'unanimité (13 voix)	50 €
Comité des Fêtes	Courtomer	A l'unanimité (13 voix)	4 000 €
Ligue contre le cancer	Alençon	A l'unanimité (13 voix)	50 €
VMEH	Alençon	A l'unanimité (13 voix)	50 €
Union Sportive Mortagnaise	Mortagne au Perche (1 enfant)	A l'unanimité (13 voix)	30 €
3IFA	Alençon (3 jeunes)	A l'unanimité (13 voix)	90 €
Centre de plein air	Le Mêle sur Sarthe (8 enfants)	A l'unanimité (13 voix)	240 €
Familles rurales	Courtomer	A l'unanimité (13 voix)	50 €
Association Mela danse	Coulonges sur Sarthe	A l'unanimité (13 voix)	60 €
AFM Téléthon	Paris	A l'unanimité (13 voix)	50 €
Comice agricole	Le Mêle-Courtomer	A l'unanimité (13 voix)	750 €
MFR	Haleine (1 jeune)	A l'unanimité (13 voix)	30 €
TOTAL			5450 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.